



Etrangers / Immigrés en Alsace : définitions et évolution

Définitions (Haut Conseil à l'Intégration) :

Etranger : Est étrangère toute personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française. Cette notion est donc fondée sur le critère juridique de la nationalité. On peut préciser que la nationalité d'une personne peut changer au cours de sa vie : un étranger peut ainsi acquérir la nationalité française et devenir un Français par acquisition par opposition aux Français de naissance.

Immigré : Est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit en France. La population immigrée est ainsi définie en fonction d'un double critère. Interviennent donc les critères géographiques du lieu de naissance ainsi que celui juridique, de la nationalité actuelle ou antérieure. En effet, nous avons vu que la nationalité peut changer dans le temps. Alors que l'ensemble des immigrés sont étrangers à leur naissance, ils peuvent dans certains cas acquérir la nationalité française au cours de leur vie.

Données statistiques

Tendance générale : Une présence étrangère et immigrée de plus en plus marquée en Alsace par rapport à l'évolution nationale (pourcentage plus important et évolution plus rapide, prégnance de l'Alsace comme une région d'immigration) mais aussi par rapport à la population régionale (part plus importante dans la population régionale), avec une tendance à la diversification des populations en présence et d'un renforcement de certaines nationalités (Turcs mais aussi Allemands et Suisses).

➔ Au Recensement Général de la Population de 1999

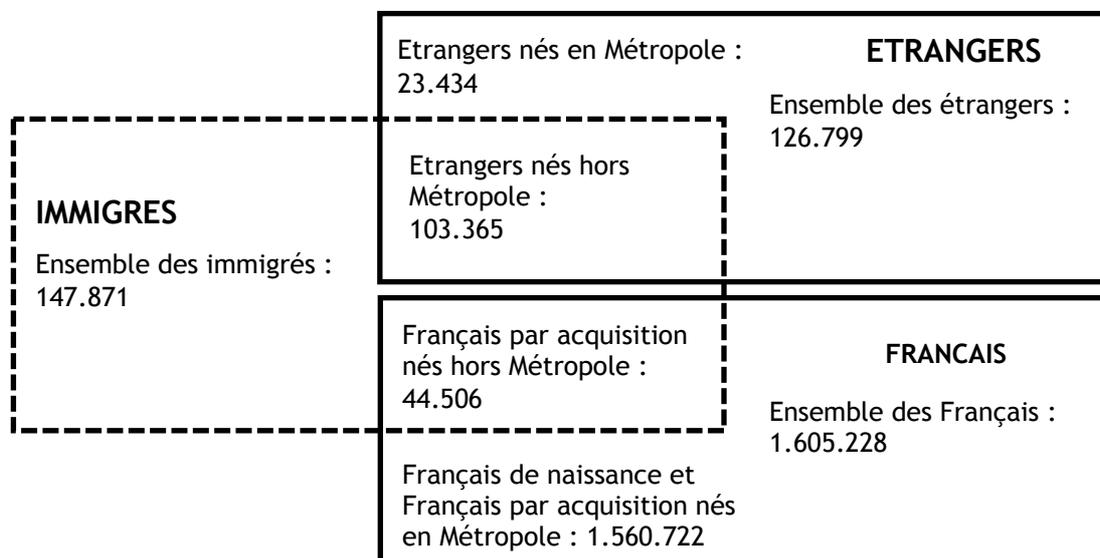
Etrangers

Au recensement général de la population de 1999, l'Alsace comptait **128.381 étrangers** soit **7,4% de la population totale**. Le pourcentage d'étrangers en Alsace, quoiqu'en baisse, reste largement supérieur à celui relevé pour l'ensemble de la France, qui est de **5,6%** (différence de 1,8 points).

En 1999, l'Alsace est la **sixième région française pour le nombre d'étrangers**. Toutefois, compte tenu de la taille de la région, l'Alsace occupe la **3^{ème} place des régions françaises** [rapport entre le nombre d'étrangers et la population totale]. Elle se situe après l'Île de France et la Corse (et avant Rhône-Alpes et PACA). Cette position est en évolution constante puisqu'en 1990, l'Alsace occupait le 4^{ème} rang et en 1982, le 5^{ème}.

Français, étrangers et immigrés résidant en Alsace en 1999 (RGP)

On comptait en Alsace en 1999, 148.000 immigrés environ, dont 30% ont acquis la nationalité française, et 127.000 étrangers dont 18,5% sont nés en Métropole.



Immigrés

Au recensement général de la population de 1999, leur nombre s'élevait à **147.871**, soit **8,5% de la population alsacienne**. Les immigrés sont sur-représentés en Alsace par rapport à la moyenne nationale. Ils ne représentaient alors que 7,4% de la population en moyenne en France (soit un écart de 0,9 point). L'Alsace est la **5^{ème} région de France** pour la part de la population immigrée après l'Île de France, la Corse, la Provence Alpes Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon.

➔ Au Recensement de 2004¹

Etrangers (non disponible actuellement)

Immigrés

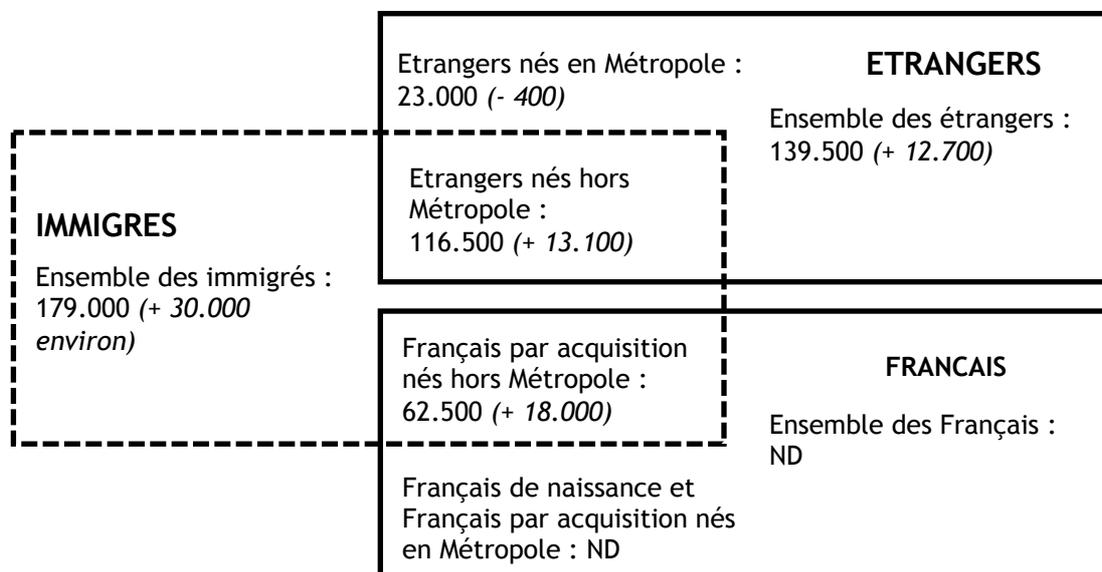
L'Alsace compte près de 180.000 immigrés, mi-2004 soit une progression forte de plus de **20 % par rapport à 1999**. Les immigrés représentent **10 % de la population alsacienne**, et connaît une progression plus importante qu'au niveau national.

Les immigrés représentent **8,1 % de la population métropolitaine** (soit un écart de 1,9%). Comparée aux autres régions de métropole, l'Alsace se situe au 2^e rang pour la part des immigrés dans la population, derrière l'Île-de-France.

Cette croissance s'est accompagnée d'une évolution sur le plan de l'origine des immigrés puisque l'on relève une baisse des immigrés d'Europe (46% au total pour 50% précédemment) au profit des ressortissants hors UE. Toutefois la situation régionale reste marquée par une immigration de proximité venant d'Allemagne et, dans une moindre mesure, de Suisse. Les Turcs sont le groupe national le plus représenté avec 16% des immigrés de la région, viennent ensuite les Allemands (13,2%).

Français, étrangers et immigrés résidant en Alsace mi-2004 (INSEE Recensement)

On comptait en Alsace mi 2004, 179.000 immigrés dont 35% sont de nationalité française, et 139.500 étrangers dont 16,5% sont nés en France. La croissance des immigrés entre 1999 et mi-2004 est de plus de 20% environ alors que la population étrangère n'a augmenté que de 10%, dont une évolution résultant à la fois de nouvelles arrivées mais aussi de l'augmentation des acquisitions de la nationalité française.



¹ L'exploitation groupée des enquêtes de recensement 2004 et 2005 donne des résultats qui peuvent s'interpréter comme décrivant une situation moyenne, conventionnellement datée mi-2004.